

⇒ incidence financière de l'avenant n°02 :

Montant initial du marché	375 000,00 € HT	450 000,00 € TTC
Montant avenant n°01	+ 7 176,41 € HT	+ 8 611,69 € TTC
Montant avenant n°02	+ 1 209,47 € HT	+ 1 451,36 € TTC
Nouveau montant du marché	383 385,88 € HT	460 063,06 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 0,32 %		

LOT N°6 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – Entreprise BORELLO ISOCLAIR

La modification, précisée dans la Fiche de Travaux Modificatifs n° 06-01 jointe en annexe, est :

- Remplacement de l'ensemble des châssis du bâtiment de l'ancienne poste.

Cette modification entraîne une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise BORELLO ISOCLAIR.

⇒ incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché	146 743,20 € HT	176 091,48 € TTC
Montant avenant n°01	+ 23 567,59 € HT	+ 28 281,11 € TTC
Nouveau montant du marché	170 310,79 € HT	204 372,95 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant : + 16,06 %		

LOT N°7 – MENUISERIES INTÉRIEURES – Entreprise RIBEAUD

Les modifications, précisées dans la Fiche de Travaux Modificatifs n° 07-01 jointe en annexe, sont :

- Modification d'une porte en DAS,
- Modification des finitions des portes,
- Ajustement de la conception de l'arrière-bar,
- Ajout d'une barre repose-pied pour le bar.

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise RIBEAUD.

⇒ incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché	179 121,80 € HT	214 946,16 € TTC
Montant avenant n°01	+ 3 187,88 € HT	+ 3 825,46 € TTC
Nouveau montant du marché	182 309,68 € HT	218 771,62 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant : + 1,78 %		

LOT N°12 – SERRURERIE – Entreprise EVOLUTEAM

Les modifications, précisées dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°12-01 jointe en annexe, sont :

- Ajustements divers aux prestations du marché,
- Aménagement de la sortie accessoire du bâtiment de l'ancienne poste,
- Intégration d'un poteau support pour le monte-charge,
- intégration d'un support pour l'éclairage scénique dans la grande salle.

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise EVOLUTEAM.

⇒ incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché	49 969,39 € HT	59 963,27 € TTC
Montant avenant n°01	+ 7 063,66 € HT	+ 8 476,39 € TTC
Nouveau montant du marché	57 033,05 € HT	68 439,66 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant : + 14,13 %		

LOT N°16 – ÉLECTRICITÉ-CFO/CFA-SSI-PHOTOVOLTAÏQUE – Entreprise SP2E

Les modifications, précisées dans la Fiche de Travaux Modificative n° 16-01 jointe en annexe, sont :

- Ajout et modification d'équipements de scène et de bar.

Ces ajustements entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise SP2E.

∞ incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché	307 678,98 € HT	369 214,78 € TTC
Montant avenant n°01	+ 11 386,12 € HT	+ 13 663,34 € TTC
Nouveau montant du marché	319 065,10 € HT	382 878,12 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant : + 3,70 %		

LOT N°17 – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – Entreprise TERIDEAL TARVEL

Les modifications, précisées dans la Fiche de Travaux Modificative n° 17-01 jointe en annexe, sont :

- Ajout du cheminement piéton permettant d'accéder à la parcelle C2032,
- Ajout d'un garde-corps pour le parvis.

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise TERIDEAL TARVEL.

∞ incidence financière de l'avenant n°02 :

Montant initial du marché	413 409,11 € HT	496 090,94 € TTC
Montant avenant n°01	- 19 637,00 € HT	- 23 564,40 € TTC
Montant avenant n°02	+ 3 789,00 € HT	+ 4 546,80 € TTC
Nouveau montant marché	397 561,11 € HT	477 073,33 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant : + 0,92 %		

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver les avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle multi-activités, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Fabrice HURÉ

La secrétaire de séance

Johanna BOULOS

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENoble (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »

